

Séance du 16 février 1970
Session Budgétaire

Le seize février mil neuf cent soixante dix à dix sept heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Allary Ernest, Maire.

Étaient présents: M^{rs} Allary, Ferret, Philippeau, Duroueix, Joseph, Bordenon, Lhommeur, Mazière, Demouailles.

Absent: M^r Tillet.

Secrétaire de séance: M^r Bordenon

Budget primitif 1970.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif s'élevant tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de: 59.578,75 francs.

Salaires de la cantinière et balayeuse des classes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le salaire de M^{lle} Mazéan et de le porter, pour le balayage, à frs: 3.27 de l'heure et, pour la cantine à frs: 12,00 par jour, avec effet du 1^{er} janvier 1970

Ouverture de crédits supplémentaires - Exercice 1969.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au titre des chapitres indiqués ci-dessous:

N ^o des Chapitres	Objet des dépenses	Crédits déjà alloués	Crédits votés
657	allocations et subventions	1.251,40	840,00
2319	autres grosses réparations	-	899,20

Subventions supplémentaires:

Comité des Fêtes: 800,00

Association F^{ts} contre la myopathie 50,00

Le Conseil après en avoir délibéré, vote les compléments de crédits demandés et décide que le montant sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Vente du trieur à céréales et achat d'un autre d'occasion en bon état.

Le Conseil Municipal trouvant trop onéreuses les réparations à faire pour la remise en état du trieur à céréales, marque HAROT, n^o 10, décide l'unanimité de vendre ce matériel. Mais, considérant qu'il est nécessaire d'avoir un trieur à céréales dans la commune, le Conseil prend la décision à l'unanimité, d'en acheter un autre, en matériel d'occasion en bon état.

Extincteur.

Il est nécessaire d'avoir un extincteur au état de fonctionner en cas de besoin et il y a lieu d'envisager de souscrire un abonnement à cet effet pour pouvoir bénéficier de vérifications régulières de l'appareil.

Éclairage du Bourg.

Le Maire fait remarquer que la place devant la mairie se trouve assez mal éclairée et qu'il y aurait lieu de faire installer une lampe supplémentaire pour pallier cet

et s'accordant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte mais l'unanimité ne se fait pas sur l'endroit où pourrait être installée cette lampe. Une prochaine réunion apportera la solution.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.








